

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD660

présenté par

M. Alauzet, Mme Bessot Ballot, Mme Vanceunebrock, M. Thiébaud, M. Damaisin, Mme Pompili,
M. Fiévet, Mme Rossi et M. Haury

ARTICLE 1ER C

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Il évalue la contribution des investissements réalisés à l'atteinte des objectifs environnementaux français. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ce que le rapport sur la mise en œuvre de la programmation financière et opérationnelle des investissements de l'État dans les transports les enjeux de la transition écologiques.